

**La présidente :** Marie-France Léonard,  
Tel: 0495/41 27 04  
cpas.wasseiges@wasseiges.be

**Le Conseil de l'action social:**

- Axel Calozet (Tel: 0491/98 36 10)
- Christiane Depas (Tel: 0490/43 03 63)
- Olivier Gathy (Tel: 0477/97 42 66)
- Benoît Plomteux (Tel: 0473/38 70 42)
- Monique Renson-Jacquemart (Tel: 0494/72 23 25)
- Jean-Pierre Smal (Tel: 0496/02 70 61)
- Martine Stas (Tel: 0474/40 06 46)
- Danny Van Den Meersschaut (Tel: 0479/91 11 99)

**Le personnel du CPAS :**

**Le Directeur Financier :** Marc Pagnoul

**Le service administratif :** Isabelle Fontaine  
*isabelle.fontaine@wasseiges.be*

**Le service social :**

- Dominique Fauville, assistante sociale en chef  
*dominique.fauville@wasseiges.be*
- Vinciane Haquin, service social général, allocation de chauffage  
*Vinciane.haquin@wasseiges.be*
- Alicia Collin, Initiative locale d'accueil  
*alicia.collin@wasseiges.be*
- Kristelle Maquet, Titres-services, guidance énergétique, allocation de chauffage  
*kristelle.maquet@wasseiges.be*
- Anne Malchair, Insertion sociale, activité socioculturelle, mise à l'emploi, P.I.I.S.  
*anne.malchair@wasseiges.be*

**Le service ouvriers:**

- 2 ouvriers
- 3 aides ménagères
- 16 personnes en titres services



**SERVICES PROPOSÉS**

- La buanderie sociale et la centrale de repassage
- Le magasin de seconde main
- L'atelier informatique
- Service de repas à domicile
- LE PROXI-TAXI
- Logement
- Aide ménagères
- Titres-services
- Médiation de dettes
- Accès à la culture

**PERMANENCE ALLOCATION DE CHAUFFAGE**

Lundi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Rue du Baron d'Obin 29  
4219 Wasseiges

Tel : 081/85 57 32  
Fax : 081/ 74 83 88  
[cpas.wasseiges@wasseiges.be](mailto:cpas.wasseiges@wasseiges.be)

Les bureaux du CPAS se situent à l'arrière du bâtiment, empruntez le parking c'est tout au fond vers la droite.

Heures d'ouverture des bureaux:  
Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



**La présidente :** Marie-France Léonard,  
cpas.wasseiges@wasseiges.be

+ sa photo

**Le Conseil de l'action social:**

- Monique Renson-Jacquemart
- Anne Pelgrims
- Claude Léva
- Yves Brandts
- Danny Van Den Meersschaut
- Jean-Luc Counaert
- Henri Libioulle
- Benoît Plomteux

**Le personnel du CPAS :**

**Le Directeur Général :** Marc Bulon  
marc.bulon@wasseiges.be

**Le Directeur Financier :** Marc Pagnoul

**Le service administratif :** Isabelle Fontaine  
isabelle.fontaine@wasseiges.be

**Le service social :**

- Dominique Fauville, assistante sociale en chef  
dominique.fauville@wasseiges.be
- Vinciane Haquin, service social général, allocation de chauffage  
Vinciane.haquin@wasseiges.be
- Alicia Collin, Initiative locale d'accueil  
alicia.collin@wasseiges.be
- Kristelle Maquet, Titres-services, guidance énergétique, allocation de chauffage  
kristelle.maquet@wasseiges.be
- Anne Malchair, Insertion sociale, activité socioculturelle, mise à l'emploi, PIIS  
anne.malchair@wasseiges.be

**Le service ouvriers:**

- 2 ouvriers
- 3 aides ménagères
- 16 personnes en titres services

## Les missions du CPAS

Un CPAS est présent dans chaque commune. C'est un service public dont les missions et le fonctionnement sont régis par les lois du 8 juillet 1976 (loi organique des CPAS), la loi du 2 avril 1965 (prise en charge des secours) et la loi du 26 mai 2002 (le droit à l'intégration sociale).

La loi organique des CPAS précise que "Le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles, l'aide due à la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique". A cet effet :

- Le CPAS prend toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie.
- Le CPAS effectue les démarches nécessaires pour faire valoir les droits des demandeurs (par exemple: l'affiliation auprès d'une mutualité).
- Le CPAS accorde l'aide matérielle nécessaire sous la forme la plus adaptée. Le revenu d'intégration sociale est octroyé à tout Belge ou personne étrangère inscrite au registre de population, ne disposant pas de ressources suffisantes et n'étant pas en mesure de se les procurer par ses efforts personnels ou par d'autres moyens.
- Le CPAS est chargé de l'accueil des demandeurs d'asile.
- Le CPAS peut créer et gérer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif. Exemple: repas et soins à domicile, maisons de repos et de soins (MRS), centre de service pour personnes âgées, centre de santé mentale, services d'aide aux familles et aux personnes âgées, soins à domicile, logements sociaux pour le 3ème âge, maison pour enfant, etc.
- 
- Le CPAS exerce sa tutelle sur certains mineurs d'âge qui lui sont confiés.
- 
- Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet à certaines allocations sociales comme celles du chômage, le CPAS prend

## Les aides financières

## **Les aides sociales**

## **La médiation de dettes**

## **I.L.A. Initiative Locale d'Accueil**

## **L'ACCUEIL du CPAS**

- La buanderie sociale et la centrale de repassage

- Le magasin de seconde main

L'atelier informatique

**Les transports : PROXI-Taxi**

Les repas à domicile  
\* le menu du mois



## L'atelier informatique

## .. Les transports : PROXI-Taxi

## Les repas à domicile

### le menu du mois

### Compteur à budget

Le compteur à budget est un compteur d'électricité qui fonctionne à l'aide d'une carte à puce rechargeable.

Il permet de consommer de l'électricité à concurrence du montant chargé sur la carte et donc payé à l'avance.

Concrètement : vous chargez un certain montant sur la carte à puce, celle-ci est introduite dans le lecteur du compteur à budget et vous voilà approvisionné en électricité jusqu'à épuisement du montant chargé.

#### Les avantages :

Il aide à maîtriser le budget énergie en toute connaissance de cause, sans que le confort n'en pâtisse et sans limitation de puissance ;

Il permet de voir immédiatement sur le compteur le crédit dont on dispose encore, et ce sans la moindre conversion ;

Seule l'énergie consommée effectivement est payée. Les factures intermédiaires sont inexis-